

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-03_59_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3^e/59-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Déviation d'ASPACH

Programmation AL11 - Millésime 2000

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^e/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU le Code forestier, notamment les articles L 311-1, L 312-1 et R 311-1-3,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier de demande d'autorisation de défrichement pour une surface totale de 92 138m²;
- autorise le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions